

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 11 mars 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	7
Suffrages exprimés :	7
<u>Vote :</u>	
Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Vincent COISCAUD, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.

Absents excusés : MM. Hugo ROUSSEL, Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PIN

Sortie de l'école le soir – CE et CM

Monsieur le Maire explique que des parents passent par l'allée située entre le 16 rue Etienne Saby et l'école 18 rue Etienne Saby et que, au moins, un parent gare sa voiture sur le parking privé. Il a été alerté par une locataire qui trouve qu'il n'y a plus de vie privée et que se garer sur leur parking n'est pas acceptable. Les discussions entre la locataire et le parent garant sa voiture sur le parking privé ne se sont pas bien passées. Monsieur le Maire a appris que les enfants des classes de CE et CM sortaient par la bibliothèque. Il a eu des échanges avec Madame la Directrice. Cette sortie était exceptionnelle pendant la situation COVID 19. Les enseignantes voudraient garder cette sortie.

Les élus considèrent qu'il y a une sortie prévue au centre de l'école. Cette sortie est aux normes pour les personnes à mobilité réduite. De plus, les escaliers sont moins dangereux car droits, larges et avec des rampes. De plus, une bibliothèque ne doit pas être un lieu de circulation car les couloirs sont naturellement moins propres que les salles.

Le conseil municipal se prononce donc à l'unanimité contre la sortie des enfants par l'espace bibliothèque de l'école « André Léo », et demande aux enseignant(e)s des classes CE et CM d'utiliser la sortie centrale prévue à cet effet. Ceci permettra aussi de dispatcher les enfants qui vont à la garderie sur ce même lieu.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN

Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

AR Prefecture

086-218600526-20240322-20240322_CT_25-DE
Reçu le 22/03/2024